

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
RAPPORT ANNUEL 2015 DU TRANSPORTEUR**

1. Référence : Pièce [HQT-3, document 2, p. 7.](#)

Préambule :

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) présente la comparaison des contributions internes réelles 2015 à celles autorisées selon la décision D-2015-017 (tableau 6). L'agrégation des projets du Distributeur présente un écart de 91,9 M\$.

Demande :

1.1 Veuillez ventiler l'évaluation de la contribution requise du Distributeur, distinctement par projet, pour le réel 2015 et le montant autorisé 2015.

2. Référence : Rapport annuel 2014, Pièce [HQT-1, document 9, p. 4.](#)

Préambule :

Le Transporteur présente le suivi relatif à l'énergie injectée sur le réseau au point de raccordement pour toute centrale ayant un engagement d'achat pour l'année 2014.

Demande :

2.1 Veuillez déposer le suivi relatif à l'énergie injectée sur le réseau au point de raccordement pour toute centrale ayant un engagement d'achat pour l'année 2015.

3. Références : (i) Décision [D-2014-034, p. 102;](#)
(ii) Pièce [HQT-1, document 1, p.4.](#)

(i) « [416] **La Régie accueille la proposition des Demandeurs de présenter les écarts de rendement lors des rapports annuels du Transporteur et du Distributeur en vertu de l'article 75 de la Loi.** »

(ii) Le Transporteur indique que la pièce HQT-2, document 3 inclut la « Présentation des écarts de rendement ». Cette présentation est toutefois absente.

Demande :

3.1 Veuillez déposer la Présentation des écarts de rendement pour l'année 2015.

- 4. Références :** (i) [Pièce HQT-4, document 5, p. 3;](#)
(ii) [Rapport annuel 2014, Pièce HQT-2, document 10, p.3.](#)

Préambule :

- (i) Le taux de pertes de transport pour l'année 2015 s'établit à 6,13 %.
(ii) Le taux de pertes de transport pour l'année 2014 s'établit à 5,91 %.

Demande :

4.1 Veuillez expliquer la hausse du taux de pertes pour l'année 2015.

- 5. Références :** (i) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 16;](#)
(ii) [Rapport annuel HQT 2014, pièce HQT-3, document 1, p. 21.](#)

Préambule :

- (i) Le démantèlement prévu d'équipements du poste Bélanger existant est planifié en 2020.
(ii) Le démantèlement prévu d'équipements du poste Bélanger existant est planifié en 2017.

Demande :

5.1 Veuillez expliquer le report de trois ans du démantèlement d'équipements à 12 kV existants au poste Bélanger, prévu initialement en 2017.

- 6. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 25.](#)

Préambule :

Dans la section « Explication des écarts majeurs » du projet « Raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport », le Transporteur indique, dans la section Postes, à l'égard des protections et automatismes :

« Les modifications des systèmes de protection concernant l'injection de transit en provenance du complexe de la Romaine, à l'exception des postes Laurentides, Micoua et Manicouagan, ne sont plus requises ».

Demande :

6.1 Veuillez expliquer ce changement dans les travaux initialement prévus au projet.

7. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 29 et 30.](#)

Préambule :

Le tableau relatif aux coûts de construction du projet de poste Henri-Bourassa montre une augmentation importante de près de 25 % des coûts prévus de la partie Lignes du projet, au montant de 12,6 M\$, par rapport au montant autorisé de 10,1 M\$.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

7.1 Veuillez expliquer l'augmentation importante des coûts de la partie Lignes du projet.

8. Références : (i) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 33;](#)
(ii) [Rapport annuel HQT 2014, pièce HQT-3, document 1, p. 40;](#)
(iii) [Décision D-2012-048, p. 9.](#)

Préambule :

(i) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois doivent être complétés en 2017.

(ii) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du même projet doivent être complétés en 2016.

(iii) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois comprennent le démantèlement du poste de la Montmorency à 69-25 kV, de sa ligne d'alimentation à 69 kV (743-753) et de ses départs au poste de Québec. Le démantèlement du poste et des lignes est prévu pour novembre 2015.

Demande :

8.1 Veuillez fournir les raisons justifiant le report d'une année additionnelle des travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois.

- 9. Références :**
- (i) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 37;](#)
 - (ii) [Suivi administratif de la décision D-2012-151, 31 juillet 2015;](#)
 - (iii) [Dossier R-3934-2015, pièce B-0017, p. 24, tableau 20;](#)
 - (iv) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 38](#)

Préambule :

(i) Le coût prévu du projet de « Réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan » est de 97,3 M\$.

Le Transporteur mentionne que le projet a fait l'objet d'un suivi administratif à la Régie le 31 juillet 2015.

(ii) Le Transporteur dépose à la Régie le suivi administratif relatif à ce projet. Le coût prévu du projet est alors de 87,5 M\$.

(iii) Une mise en service au montant de 46,7 M\$ est prévue pour ce projet dans l'année de base 2015.

(iv) Aucune mise en service n'a été réalisée pour ce projet en 2015.

Demandes :

9.1 Selon la référence (i), le coût prévu de ce projet au poste de la Manicouagan totalise 97,3 M\$. Or, le suivi administratif de la décision D-2012-151 relative à ce projet, déposé à la Régie le 31 juillet 2015, concerne un coût prévu du projet totalisant 87,5 M\$, selon la référence (ii). Veuillez déposer une nouvelle version du suivi administratif de la décision D-2012-151 justifiant le coût total de 97,3 M\$ maintenant prévu pour la réalisation de ce projet.

9.2 Veuillez expliquer que la mise en service de 46,7 M\$ prévue en 2015, selon la référence (iii), n'ait pas été réalisée.

- 10. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 47 et 48.](#)

Préambule :

Dans le cadre du projet « Remplacement des systèmes de commande et de protection des groupes convertisseurs aux postes de Radisson et de la Nicolet et travaux connexes », les coûts relatifs au contrat globalisé regroupant les éléments « Approvisionnement » et « Construction » présentent une augmentation de 4,4 M\$ ou 8,4 % du montant de 52,2 M\$ initialement autorisé. Cette augmentation est justifiée par des ajustements de caractéristiques et d'exigences de conception.

Demandes :

10.1 Veuillez préciser les ajustements apportés au niveau des caractéristiques et exigences de conception qui influencent à la hausse le coût du projet.

10.2 Veuillez préciser s'il s'agit de nouvelles exigences de conception récemment mises en application par le Transporteur. Dans la négative, veuillez fournir les raisons de ces ajustements.

11. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 51 et 52.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts des travaux relatifs au projet « Remplacement d'équipements à 230 kV et à 735 kV, d'automatismes et d'un bâtiment de protection au poste de la Nicolet » montre une augmentation de 3,9 M\$ ou 23 % du coût autorisé dans la rubrique « Approvisionnement ».

De plus, l'échéancier du projet révèle que la mise en service des équipements de télécommunications, initialement prévue en 2015, est maintenant prévue en 2018.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demandes :

11.1 Veuillez expliquer l'augmentation de 23 % des coûts de la rubrique « Approvisionnement ».

11.2 Veuillez expliquer le report de trois ans de la mise en service des équipements de télécommunications.

12. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 54.](#)

Préambule :

Le Transporteur justifie une grande partie de l'augmentation des coûts du « Projet d'addition d'un transformateur à 315-34 kV au poste Normand » par la complexité élevée du projet et la situation géographique du poste.

Demande :

12.1 Veuillez préciser davantage les difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation du projet, qui justifient l'augmentation des coûts.

13. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 59 et 60.](#)

Préambule :

Dans le tableau des coûts de construction du nouveau poste Fleury, des variations de coûts importantes entre les montants autorisés et prévus sont notées, pour la partie Postes, dans les rubriques « Construction » (baisse de 5,4 M\$ ou 14 %), « Provision » (élimination complète du montant de 8,8 M\$) et « Frais financiers » (hausse de 4,9 M\$ ou 54 %).

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

13.1 Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction », « Provision » et « Frais financiers » de la partie Postes du projet.

14. Références : (i) [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 63;](#)
(ii) [Rapport annuel HQT 2014, Pièce HQT-5, document 1, p. 65.](#)

Préambule :

(i) Des écarts de coûts significatifs entre les montants prévus et autorisés du « Projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres 2009-02 » sont notés pour certains parcs éoliens dans le tableau des coûts des travaux.

Dans la section « Travaux et autres investissements », ces écarts concernent les parcs de Pierre-de-Saurel (hausse de 1,9 M\$ ou 86 %), de Frampton (baisse de 3,3 M\$ ou 44 %) et de Val-Éo (baisse de 3,0 M\$ ou 53 %).

Dans la section « Remboursements pour postes de départ », ces écarts concernent les parcs du Plateau 2 (baisse de 3,0 M\$ ou 39 %), de St-Cyprien (baisse de 3,5 M\$ ou 62 %) et de Frampton (baisse de 1,8 M\$ ou 31 %).

(ii) Selon l'échéancier du projet, les travaux de télécommunications, autorisés pour 2015, sont prévus en 2018.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demandes :

14.1 Veuillez expliquer, pour les parcs éoliens concernés, les écarts de coûts précisés à la référence (i).

14.2 Veuillez expliquer le report en 2018 des travaux de télécommunications relatifs au projet.

15. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 67 et 68.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts de construction du nouveau poste De Lorimier révèle une diminution importante des coûts de la rubrique « Approvisionnement » pour les travaux relatifs à la partie Lignes du projet. Autorisés à un coût de 25,9 M\$, ces coûts sont maintenant prévus à 18,1 M\$, ce qui représente une diminution de 7,8 M\$ ou 30 %.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

15.1 Veuillez expliquer l'écart de coûts relatif à la rubrique « Approvisionnement » de la partie Lignes du projet.

16. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 83 et 84.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts du projet de « Remplacement de transformateurs à 735-315 kV au poste de la Manicouagan » présente des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et prévus dans les rubriques « Construction » (baisse de 4,5 M\$ ou 15 %) et « Frais financiers » (baisse de 3,1 M\$ ou 40 %).

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

16.1 Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction » et « Frais financiers » du projet.

17. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 87 et 88.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts du projet de « Modernisation des liaisons optiques » présente une variation importante des coûts entre les montants autorisés et prévus de la rubrique « Mise en route et mise en service », soit une augmentation de 2,9 M\$ ou 23 %.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

17.1 Veuillez expliquer l'augmentation de coûts observée à la rubrique « Mise en route et mise en service » du projet.

18. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 89 et 90.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts du projet « Mise en place du réseau IP MPLS/VPN » montre une variation importante des coûts entre les montants autorisés et prévus de la rubrique « Mise en route et mise en service », soit une augmentation de 5,5 M\$ ou 37 %.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

18.1 Veuillez expliquer l'écart de coûts observé à la rubrique « Mise en route et mise en service » du projet.

19. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 91 et 92.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts du projet de « Remplacement de la section à 315 kV du poste Langelier » présente des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et prévus dans les rubriques « Contrat globalisé (Approv. & Construction) » (baisse 3,5 M\$ ou 22 %) et « Provision » (hausse de 1,4 M\$ ou 37 %).

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

19.1 Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction » et « Frais financiers » du projet.

20. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 95 et 96.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts des travaux de construction du « Nouveau poste de Saint-Jérôme à 120-25 kV et son alimentation » présente une variation importante des coûts prévus par rapport à ceux autorisés dans la rubrique « Approvisionnement » relative au poste Grand-Brûlé, soit une augmentation de 4,5 M\$ ou 25 %.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

20.1 Veuillez expliquer l'augmentation des coûts observée à la rubrique « Approvisionnement » de la partie du projet relative au poste Grand-Brûlé.

21. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 99 et 100.](#)

Préambule :

Des écarts de coûts significatifs, en termes relatifs, entre les montants autorisés et prévus du projet de « Ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île » sont notés dans certaines rubriques du tableau des coûts des travaux du projet.

Dans la section « Lignes » du projet, ces écarts concernent les rubriques « Ingénierie interne » (hausse de 122 %) et « Client » (hausse de 73 %).

Dans la section « Postes » du projet, ces écarts concernent les rubriques « Gérance interne » (baisse de 33 %), « Provision » (baisse de 59 %) et « Frais financiers » (baisse de 45 %).

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

21.1 Veuillez expliquer les variations de coûts notifiées dans le préambule.

22. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 103 et 104.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts des travaux de construction du « Nouveau poste St-Patrick » présente des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et prévus dans les rubriques « Ingénierie externe » (baisse de 2,8 M\$ ou 59 %) et « Construction » (baisse de 8,0 M\$ ou 20 %) et « Frais financiers » (baisse de 3,0 M\$ ou 21 %) de la partie Postes du projet.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

22.1 Veuillez expliquer les variations de coûts observées dans les rubriques « Ingénierie externe », « Construction » et « Frais financiers » de la partie Postes du projet.

23. Référence : [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 109 et 110.](#)

Préambule :

Le tableau des coûts des travaux d'«Intégration du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (Rivière-Nouvelle) » présente des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et prévus dans les rubriques « Approvisionnement » (baisse de 2,4 M\$ ou 40 %), « Construction » (baisse de 4,2 M\$ ou 24 %) et « Provision » (baisse de 2,6 M\$ ou 57 %) de la partie Lignes du projet.

Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

23.1 Veuillez expliquer les variations de coûts observées dans les rubriques « Approvisionnement », « Construction » et « Provision » de la partie Lignes du projet.